

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATION DE SERVICES

FORMATIONS INTERENTREPRISES

La société OPERAE ACADEMY, société par actions simplifiée, au capital de 40 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 511 445 272, dont le siège social se situe 22 bis allée des hêtres à Le Raincy (93340), est un organisme de formation professionnelle spécialisé en Lean Management, Agilité et animation digitale dont le numéro de déclaration d'activité est le 11 9308813 93.

Les présentes conditions générales constituent le socle unique de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client pour lui permettre de passer commande auprès d'OPERAE ACADEMY.

Elles sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version.

Toute commande auprès de notre Société implique de la part du Client l'acceptation des présentes conditions générales qui prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières qui n'auront pas été expressément acceptées par notre Société.

Notre Société se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions générales à tout moment, en tout ou en partie. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le Client.

1. Définitions : Est appelée « notre Société » ou « OPERAE ACADEMY », la société OPERAE ACADEMY désignée ci-dessus.

Est appelé « Client », le professionnel (personne physique ou morale), qui passe commande auprès d'OPERAE ACADEMY pour le compte des personnes physiques désignées comme participant à la formation.

Est appelée « Formation », la formation interentreprises proposée par notre Société et dispensée au Client selon les modalités définies dans la convention de formation professionnelle visée au point 4 ci-dessous.

2. Objet : les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles notre Société consent au Client, qui l'accepte, une Formation inscrite au catalogue de notre Société.

Le contrat issu de l'acceptation des présentes conditions générales ne saurait constituer un contrat de louage de services, ni un mandat ou un contrat de location-gérance d'un fonds de commerce, ce que le Client déclare expressément reconnaître et accepter.

3. Documents commerciaux : les renseignements portés sur notre site internet, ainsi que sur nos catalogues et prospectus n'ont qu'une valeur indicative et n'impliquent par conséquent aucune garantie, toute modification éventuelle pouvant y être apportée. Seules les offres, propositions et conditions faisant l'objet d'un accord écrit engagent notre Société.

4. Modalités de commande de la Formation : pour toute demande de Formation, le Client peut prendre contact avec notre Société via le formulaire mis à disposition sur le site internet accessible à l'adresse suivante : www.operae-academy.fr par téléphone, par e-mail à l'adresse : contact@OPERAEpartners.com, ou au moyen de toutes coordonnées qui lui auront été communiquées en ce sens.

Toute intervention de notre Société donne lieu à une proposition commerciale soumise à l'acceptation du Client prenant la forme d'une convention de formation professionnelle.

Afin de permettre à notre Société d'établir cette proposition, il appartient au Client d'indiquer à notre

Société la Formation souhaitée. La proposition commerciale émise par notre Société l'est en fonction des informations ainsi communiquées par le Client. Il revient donc à ce dernier de s'assurer que ces informations sont exactes et exhaustives. Toute conséquence d'une information incomplète, manquante ou erronée imputable au Client sera de la responsabilité de ce dernier, qui ne pourra dès lors rechercher la responsabilité de notre Société.

Les commandes passées auprès de notre Société ne sont fermes et définitives qu'après retour par le Client de la convention de formation professionnelle, ainsi que des présentes conditions générales dûment acceptées et signées par ce dernier.

5. Annulation, report de la Formation :

5.1. En cas d'annulation ou de report à l'initiative ou du fait du Client postérieurement à la signature de ladite convention par ce dernier, notre Société aura droit à une indemnité au moins égale à :

- 50 % du prix de la Formation tel que prévu par la convention de formation professionnelle si cette annulation ou ce report intervient moins de cinq (5) jours avant la date de la Formation prévue dans ladite convention ;
- l'intégralité du prix dû par le Client si cette annulation ou ce report intervient la veille de la date de Formation prévue dans la convention de formation professionnelle ou le jour même.

Par ailleurs, en cas d'annulation ou de report à l'initiative ou du fait de notre Société, à l'exception d'un cas de force majeure tel que visé ci-après, postérieurement à la signature de la convention de formation professionnelle, le Client aura droit à une indemnité d'un montant équivalent à ceux définis ci-dessus, à savoir :

- 50 % du prix de la Formation tel que prévu par la convention de formation professionnelle si cette annulation ou ce report intervient moins de cinq (5) jours avant la date de la Formation prévue dans ladite convention ;
- l'intégralité du prix si cette annulation ou ce report intervient la veille de la date de Formation prévue dans la convention de formation professionnelle ou le jour même.

La Formation pourra toutefois être annulée par notre Société sans indemnité due au Client si le nombre minimum de participants figurant au sein de la convention de formation professionnelle n'est pas atteint. Notre Société se réserve le droit d'annuler l'intervention en informant au préalable le Client et lui proposera alors de nouvelles dates.

5.2. En cas d'absence du formateur à l'exception d'un cas de force majeure tel que visé ci-après, notre Société s'engage à assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la prestation de Formation. Notre Société s'oblige en outre à remplacer le formateur défaillant par une personne aux compétences techniques et qualifications équivalentes et veille à ce que le changement de formateur n'interrompe pas le bon déroulement de la prestation de Formation.

Notre Société peut être contrainte d'annuler une Formation pour cas de force majeure, cas habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considérés comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport que le personnel de notre Société peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la Formation ainsi que le fait pour un membre de notre Société de tomber malade.

6. Lieu de la Formation : la Formation est réalisée au lieu défini dans la convention de formation professionnelle.

7. Réalisation de la Formation : notre Société accomplit l'ensemble de la Formation dans les règles de l'art avec toute la diligence d'un professionnel, conformément à la réglementation en vigueur.

8. Prix : les conditions tarifaires de nos Formations figurent sur la convention de formation professionnelle. Les prix de nos Formations sont indiqués sur notre catalogue de Formations.

Les prix de nos Formations s'entendent en euros, hors taxes.

9. Paiement : en contrepartie de la réalisation de la Formation, le Client paiera l'intégralité du prix fixé dans la convention de formation professionnelle communiquée par notre Société et acceptée par le Client.

Pour certaines Formations, notre Société se réserve le droit de demander un acompte, le solde restant dû à l'issue de la Formation.

Le Client procédera au paiement des sommes dues par virement bancaire ou par chèque à l'ordre d'OPERAIE ACADEMY dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la facture émise par notre Société.

Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

Tout défaut de paiement, quelle qu'en soit la cause, entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de dommages et intérêts éventuels l'exigibilité d'intérêts de retard, éventuellement majorés de la TVA, calculée à compter du jour suivant la date d'échéance. Le taux d'intérêt retenu sera égal à trois fois le taux d'intérêt légal appliqué en France, et ce à compter du jour suivant la date d'échéance jusqu'à la date de paiement intégral.

En cas de retard de paiement d'une facture, le Client sera par ailleurs de plein droit débiteur, à l'égard de notre Société, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, sans préjudice d'une indemnité complémentaire.

En cas de règlement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (ci-après « l'OPCA »), il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

L'accord de financement doit être communiqué à notre Société au moment de la commande de Formation et doit figurer sur la convention de formation professionnelle.

Notre Société procédera à l'envoi de la convention de formation professionnelle à l'OPCA.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par notre Société au Client selon les conditions évoquées ci-avant.

Si l'OPCA ne confirme pas la prise en charge financière de la Formation ou que notre Société n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera facturé dans sa totalité au Client.

10. Durée : la durée de la Formation est définie dans la convention de formation professionnelle.

11. Assurances : notre Société déclare avoir souscrit, pour la réalisation de la Formation, les assurances nécessaires pour couvrir ses responsabilités telles que définies à l'article 12 des présentes conditions.

12. Responsabilité : notre Société s'engage à apporter tous les soins et les diligences nécessaires à la réalisation de la Formation. Elle met tout en œuvre pour satisfaire les attentes du Client.

Le Client reconnaît que notre Société n'est tenue que d'une obligation de moyens dans l'exécution de la Formation et le Client ne pourra rechercher notre responsabilité qu'en prouvant un comportement fautif de notre part.

Dans tous les cas où notre responsabilité serait susceptible d'être reconnue, elle est limitée à un préjudice certain, direct et matériel subi par le Client.

13. Propriété intellectuelle : les éléments de propriété intellectuelle et industrielle de notre Société tels que les supports, outils et documents portés à la connaissance du Client à l'occasion de la réalisation de la Formation et éventuellement remis au cours de ladite Formation à ce dernier, restent la propriété exclusive de notre Société.

Ces éléments sont confidentiels et ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelques motifs que ce soit par le Client. Le Client ne pourra utiliser ces éléments que dans le cadre de sa propre activité et s'interdit de procéder à leur diffusion sans accord préalable et écrit de notre Société.

Le Client n'acquiert aucun droit de quelque nature que ce soit sur les éléments de propriété

intellectuelle et industrielle de notre Société.

14. Protection des données à caractère personnel : dans le cadre de l'exécution de sa prestation de Formation auprès du Client et dans le cadre de la conclusion du contrat résultant de l'acceptation des présentes conditions générales et de la signature de la convention de formation professionnelle, notre Société est susceptible de collecter des données personnelles relatives soit à ses contacts au sein de l'entreprise du Client, soit relatives aux personnes physiques participant à la Formation commandée par le Client.

Dans le cadre de leurs relations, notre Société et le Client s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) applicable à compter du 25 mai 2018.

14.1. Notre Société s'engage ainsi à traiter lesdites données personnelles dans le respect de cette réglementation, et à cet égard, s'engage à :

- ne collecter et traiter les données personnelles uniquement pour les finalités liées à l'objet de la Formation, soit les finalités de gestion des processus de commande de formation, gestion du listing et de la planification des participants à la formation, gestion de la feuille d'émargement et de l'attestation de présence des participants, réalisation de la facturation ;
- préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles dès lors qu'il procède à leur collecte ou leur enregistrement dans le cadre de l'exécution de la Formation ;
- ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre les données personnelles en exécution de la Formation ;
- n'effectuer aucun transfert de données personnelles en dehors du territoire de l'Union européenne, hormis vers des pays tiers présentant un niveau de protection adéquat au sens des autorités de contrôle ;
- mettre en place tout système de sécurisation des données qui serait requis ;
- notifier toute violation, perte ou divulgation non autorisée de données personnelles collectées dans le cadre de l'exécution de la Formation dans les conditions définies par la réglementation susmentionnée.

14.2. Il est rappelé qu'en application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les personnes physiques susvisées disposent sur les données personnelles les concernant des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition. Ces personnes seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de notre Société, à l'adresse suivante : 22 bis allée des hêtres 93340 Le Raincy

15. Références : le Client autorise expressément notre Société à faire apparaître sa dénomination et/ou son logo sur ses documents commerciaux et/ou ses sites internet afin de le faire figurer parmi ses partenaires de référence.

16. Sous-traitance : notre Société pourra recourir, en vue de l'exécution de tout ou partie de la Formation, à un tiers sous-traitant de son choix.

17. Résiliation anticipée : en cas de manquement par notre Société ou par le Client à ses obligations contractuelles, l'autre partie notifiera la cause de ces manquements et la mettra en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception d'y remédier dans un délai de quinze (15) jours.

Faute pour la partie défaillante d'avoir remédié à ce manquement, dans ce délai, l'autre partie pourra mettre un terme à la relation de plein droit aux torts de la partie défaillante par lettre recommandée

avec accusé de réception, sans préjudice des indemnités qui pourraient lui être réclamées.

18. Preuve : le Client accepte l'usage de la messagerie électronique pour la transmission des informations concernant la conclusion ou l'exécution de la commande et, d'une manière générale, pour tous échanges dans le cadre des présentes conditions. Les données enregistrées par notre Société lors de la conclusion ou l'exécution de la commande constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client. Les parties peuvent se prévaloir de l'impression sur papier d'un message électronique pour prouver le contenu des échanges qu'elles ont eu au sujet de l'exécution des présentes conditions générales.

19. Imprévision : notre Société et le Client conviennent d'exclure l'application de l'article 1195 du Code civil, pour l'ensemble des obligations stipulées aux présentes conditions, dans l'hypothèse où un changement de circonstances imprévisible interviendrait.

20. Litiges : en cas de litige survenant entre notre Société et le Client sur la validité, la conclusion, l'interprétation ou l'exécution du contrat issu de l'acceptation des présentes conditions et de ses suites, et avant tout recours aux tribunaux compétents, elles s'efforceront de rechercher toutes solutions amiables pour le règlement dudit litige dans un délai d'un (1) mois, la conciliation devant être formalisée par un écrit signé de toutes les parties au litige.

Faute de règlement amiable, tout différend ayant trait à l'interprétation ou l'exécution du contrat issu de l'acceptation des présentes conditions ou de ses suites sera soumis au Tribunal de Commerce de Bobigny (93).

21. Stipulations diverses : le fait que l'une quelconque des présentes conditions ne soit pas invoquée à un moment donné ne peut être interprété comme valant renonciation à faire appliquer celles-ci.

Au cas où l'une quelconque des présentes conditions serait déclarée nulle ou contraire à une disposition d'ordre public, elle sera réputée non-écrite et les autres stipulations resteront en vigueur.